

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2010
AJOURNÉE AU 9 NOVEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 octobre 2010, ajournée au 9 novembre 2010 à 20 heures à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

MM Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Colette Larose.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Nicolas Léonard
Du secondaire : Mme Chantal Boisselle

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mmes Lucie Désilets et Denise Girard
MM Claude Denis et Sylvain Lévesque

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. André Byette, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles
Mme Chantal Lizotte, agente d'administration au Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente, la vice-présidente, Mme Colette Larose agit à titre de présidente de la réunion. Elle déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 20.

43-CC-2010-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Dumont:

QUE l'ordre du jour soit adopté en modifiant le titre du point 12.4 :
Renouvellement d'entente à l'école Gérard-Filion (078) – location de locaux à la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie SÉBIQ inc.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Modification à l'ordre du jour
12. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 12.1 Liste des prestataires de services qualifiés (ingénieurs)
 - 12.2 Liste des prestataires de services qualifiés (architectes)
 - 12.3 Entente à l'école Gérard-Filion – location de locaux à l'Association Régionale du Sport Étudiant Richelieu
 - 12.4 Renouvellement d'entente à l'école Gérard-Filion (078) – location de locaux à la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie SÉBIQ inc.
19. Ajournement ou clôture de la séance

44-CC-2010-2011

LISTE DES PRESTATAIRES DE SERVICES QUALIFIÉS (INGÉNIEURS)

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 43 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement »), un organisme public peut procéder à la qualification de prestataires de services préalablement au processus d'acquisition dans la mesure où les exigences de la LCOP sont respectées;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 44 de ce Règlement, un comité de sélection doit être constitué pour évaluer le niveau de qualité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* (ci-après « la Politique »), le comité de sélection a été constitué d'un secrétaire, de deux membres internes et d'un membre externe;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2010
AJOURNÉE AU 9 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que, suivant les critères d'évaluation, le comité de sélection dûment constitué selon la Politique recommande les prestataires de services pour les spécialités A (mécanique et électricité), B (génie civil) et C (structure) du document annexé;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 45 de ce Règlement, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés dans le cas de contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que, selon le pouvoir numéro 16 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire Marie-Victorin (Règlement no 1-2006, tel que modifié le 26 septembre 2006 et le 23 juin 2009), le directeur du Service des ressources matérielles peut octroyer les contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

QUE le Conseil des commissaires autorise la liste de prestataires retenus de services qualifiés en ingénierie, suite à l'appel d'offres public CSMV-I10-13 et selon la recommandation du comité de sélection constitué conformément à la Politique;

QUE le Conseil des commissaires autorise le directeur du Service des ressources matérielles à octroyer des contrats de prestation de services qualifiés en ingénierie en respectant la liste, pour une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

45-CC-2010-2011

LISTE DES PRESTATAIRES DE SERVICES QUALIFIÉS (ARCHITECTES)

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 43 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement »), un organisme public peut procéder à la qualification de prestataires de services préalablement au processus d'acquisition, dans la mesure où les exigences de la LCOP sont respectées;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 44 de ce Règlement, un comité de sélection doit être constitué pour évaluer le niveau de qualité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* (ci-après « la Politique »), le comité de sélection a été constitué d'un secrétaire, de deux membres internes et d'un membre externe;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2010
AJOURNÉE AU 9 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT que, suivant les critères d'évaluation, le comité de sélection dûment constitué selon la Politique recommande les prestataires de services qualifiés en architecture du document annexé;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 45 de ce Règlement, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés dans le cas de contrat comportant une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT que, selon le pouvoir numéro 16 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire Marie-Victorin (Règlement no 1-2006, tel que modifié le 26 septembre 2006 et le 23 juin 2009), le directeur du Service des ressources matérielles peut octroyer les contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Francine Chabot :

QUE le Conseil des commissaires autorise la liste des prestataires retenus de services qualifiés en architecture, suite à l'appel d'offres public CSMV-A10-13 et selon la recommandation du comité de sélection constitué conformément à la Politique;

QUE le Conseil des commissaires autorise le directeur du Service des ressources matérielles à octroyer des contrats de prestation de services qualifiés en architecture suivant la liste, pour une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

46-CC-2010-2011

ENTENTE À L'ÉCOLE GÉRARD-FILION – LOCATION DE LOCAUX À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT RICHELIEU

CONSIDÉRANT que l'Association Régionale du Sport Étudiant Richelieu a été relocalisée à l'école Gérard-Filion le 1^{er} novembre 2007;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente écrite n'a été approuvée par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande de location de l'Association Régionale du Sport Étudiant Richelieu pour une période de soixante-douze (72) mois se terminant le 31 octobre 2013;

CONSIDÉRANT le fait que l'Association Régionale du Sport Étudiant Richelieu occupe les locaux F302, F303, F305, F306 et F-307 de l'école Gérard-Filion;

CONSIDÉRANT que ces locaux ne sont pas requis pour les besoins de la Commission scolaire;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2010
AJOURNÉE AU 9 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc :

QUE l'entente de location avec l'Association Régionale du Sport Étudiant Richelieu soit approuvée telle que présentée;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente de location et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

47-CC-2010-2011

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE À L'ÉCOLE GÉRARD-FILION (078) –
LOCATION DE LOCAUX À LA SOCIÉTÉ DES ÉCOLES DU MONDE DU BI
DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE SÉBIQ INC.**

CONSIDÉRANT la fin de l'entente de location précédente, le 30 juin 2010;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de location de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie SÉBIQ inc.;

CONSIDÉRANT que les locaux G121, G123, G125, G126, 6127, G128, G129 et G130 de l'école Gérard-Filion (078) ne sont pas requis pour les besoins de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville;

QUE l'entente de location avec la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie SÉBIQ inc. soit approuvée telle que déposée;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente de location et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20 h 25.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2010
AJOURNÉE AU 9 NOVEMBRE 2010

